

A vos côtés /



Avec l'assurance de protection juridique pour la famille, AXA-ARAG s'engage à vos côtés, simplement et sans formalités, lorsque vous êtes confronté(e) à des litiges dans votre vie privée ou sur la route. L'assurance vous couvre, vous et les membres de votre famille, ainsi que toute personne faisant ménage commun avec vous.

Protection juridique dans le domaine privé

En qualité de locataire, propriétaire d'un logement, patient, consommateur ou dans bien d'autres situations de vie, vous êtes assuré(e) dans les domaines juridiques suivants:

- Droit de la responsabilité civile
- Droit pénal
- Aide aux victimes
- Droit des assurances
- Droit du bail à loyer et du bail à ferme
- Droit des contrats
- Droit de voisinage
- Droit de la propriété
- Droit de la famille (conseil)
- Droit des patients

Protection juridique en matière de circulation

L'assurance de protection juridique pour la famille vous couvre également en votre qualité de propriétaire ou détenteur de véhicules automobiles, conducteur ou passager de véhicules vous appartenant ou appartenant à des tiers, piétons ou passagers d'un moyen de transport public ou privé, et ce, dans les domaines suivants:

- Droit de la responsabilité civile
- Droit pénal
- Aide aux victimes
- Retrait de permis et imposition des véhicules
- Droit des assurances
- Droit des contrats portant sur les véhicules

Conditions spéciales transfair

Vos proches bénéficient des mêmes conditions

Assurances de protection juridique pour les particuliers et en matière de circulation

transfair
indépendant. courageux. fiable.

AXA ARAG
réinventons /
la protection juridique

transfair
Hopfenweg 21
Case postale
3000 Berne 14

Geschäftsantwortsendung Invo commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare



Pour rentrer dans votre bon droit /

Renvoyez dès aujourd'hui votre proposition d'assurance de protection juridique pour la famille d'AXA-ARAG. Vous pouvez nous faire confiance: pour toute question sur le droit ou tout problème d'ordre juridique, vous et vos proches pourrez compter sur un partenaire compétent.

Prestations

AXA-ARAG défend vos droits et prend en charge les coûts jusqu'à 250 000 CHF par cas juridique.

Vous avez droit aux prestations suivantes:

- Examen de la situation juridique
- Analyse de l'issue d'un éventuel procès
- Traitement et représentation par nos spécialistes ou recours à un avocat indépendant (selon accord)
- Prise en charge des frais d'expertise
- Frais de justice et de procédure
- Frais d'avocat (selon accord)
- Dépens alloués à la partie adverse
- Encaissement des indemnités allouées
- Paiement des cautions pénales destinées à éviter une détention préventive (avance sur règlement)

Tarif préférentiel sur la prime annuelle pour les membres* de transfair

Protection juridique pour la famille pour les particuliers et en matière de circulation: 108,80 CHF (timbre fédéral de 5% inclus, ainsi qu'une contribution aux coûts administratifs de 5 CHF). Bénéficiez de ce tarif sans attendre en renvoyant dès aujourd'hui votre proposition!

* Cette prime vaut pour vous ainsi que pour les membres de votre famille et toute personne faisant ménage commun avec vous.

transfair
indépendant.courageux.fiable.

AXA-ARAG
Birmensdorferstrasse 108
Case postale 9829
8036 Zurich
Téléphone 0848 11 11 00
Fax 044 295 95 00
www.AXA-ARAG.ch
AXA-ARAG Protection juridique SA

 **ARAG**
réinventons /
la protection juridique

Proposition pour la conclusion d'une assurance de protection juridique pour la famille d'AXA-ARAG /

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Rue/n° _____

NPA/ville _____

Tél. privé _____ Mobile _____

Date de naissance _____ Nationalité _____

Je souhaite conclure une **assurance de protection juridique pour la famille au prix de seulement 108,80 CHF**

(prime annuelle, timbre fédéral de 5% inclus, ainsi qu'une contribution aux coûts administratifs de 5 CHF)
Durée de l'assurance: 1 an

Début de l'assurance _____

Lieu, date _____

Signature _____

Sont déterminantes les Conditions générales d'assurance (CGA) de l'assurance de protection juridique pour la famille, édition 09.2006. Le proposant a reçu les Conditions générales d'assurance ainsi que la documentation relative à l'obligation d'information précontractuelle selon l'art. 3 de la loi sur le contrat d'assurance. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de **transfair**. Le proposant déclare autoriser les sociétés du Groupe AXA à s'accorder un droit d'accès mutuel aux données concernant sa personne (nom, adresse, coordonnées bancaires, etc.) et aux principales données contractuelles (à l'exception des données relatives à la proposition et aux sinistres) à des fins de simplification administrative et de marketing. AXA-ARAG Protection juridique s'engage à traiter de façon confidentielle les informations recueillies.

transfair
indépendant.courageux.fiable.

 **ARAG**
réinventons /
la protection juridique